



La Médiathèque d'Agglomération de Cambrai présente  
**LES SCRIB'ARTS DU CAMBRÉSIS**

**Z'ARBRES**  
**Règlement du concours d'écriture**

**ARTICLE 1 : SUJET DU CONCOURS ET FORME**

**Sujet** - Invente l'histoire racontée par l'arbre : « En te promenant, tu rencontres un arbre. Il te dit qu'il lui est arrivé quelque chose d'incroyable ! Mais quoi ? »

**Modalités** - Les textes (sur format A4) peuvent être manuscrits ou tapés à l'ordinateur. Ils doivent avoir une longueur de vingt lignes maximum. Un enfant peut se faire assister ou conseiller par un adulte dans l'écriture. Mais un texte manifestement écrit par un adulte pourra être exclu d'office par le jury, sans justification et sans recours. Le jury est composé de professionnels du texte. Dans le cas d'un texte qui ne serait pas lisible, il sera demandé à l'auteur de communiquer une seconde version du texte. Les informations suivantes doivent figurer : nom et prénom de l'enfant, âge, catégorie, adresse postale, numéro de téléphone.

**Prix et récompenses** - Les dix premiers auteurs sélectionnés reçoivent une œuvre unique de l'un des artistes de l'exposition. Les trente suivants reçoivent un livre.

**Droits à l'image, droits d'auteur - Communication** - Les finalistes et lauréats acceptent la diffusion de leurs productions sur nos sites internet. Les participants céderont les droits d'utilisation, de reproduction et de publication des textes qui pourront être publiés dans la presse locale.

**ARTICLE 2 : INSCRIPTION ET DEROULEMENT DU CONCOURS**

**Conditions générales de participation** - Le concours est organisé en deux catégories : les enfants âgés de 6 à 8 ans ou plus selon leur habitude d'écriture (catégorie Plume junior) et de 9 à 12 ans (catégorie Littérateur). Les enfants de moins de 6 ans ou de plus de 12 ans et les adultes peuvent, à titre individuel, participer librement sans concourir au prix. Les groupes (par exemple : classe, centre social,...) peuvent aussi participer sans concourir. Tout participant s'inscrit à titre individuel. L'envoi des textes vaut inscription. Un adulte peut transmettre plusieurs inscriptions individuelles. Les classes qui participent au concours sont soumises aux mêmes conditions, chaque élève participe à titre individuel et doit faire preuve d'originalité sous peine de ne pas être retenu.

**Tarif** - La participation au concours est gratuite.

**Début du concours** - Le début du concours est fixé au 18 mars 2014.

**Fin du concours et remise des textes** - Les textes doivent être déposés ou envoyés à la Médiathèque des jeunes (35 rue Saint-Georges, 59400 CAMBRAI), à l'attention de Marie-Odile GREAUME au plus tard le 17 mai 2014.

**Calendrier et annonce des résultats** - La remise des prix aura lieu le samedi 14 juin à 15h, au théâtre de verdure de la Médiathèque des jeunes, à l'occasion d'un goûter festif et de la foire aux livres. Tous les participants sont invités.

**ARTICLE 3 : SELECTION DES TEXTES**

**Le jury** - Le jury est composé de représentants de la MAC, d'un libraire, d'un journaliste et d'un animateur jeunesse.

**La notation** - Les critères de sélection sont l'inventivité dans l'imagination et la clarté de l'expression. Le jury souhaite être étonné et amusé. Les fautes d'orthographe ne sont pas prises en compte dans la sélection.

**ARTICLE 4 : ANNULATION**

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment, et sans préavis. De même, l'organisateur se réserve le droit de changer la date et le lieu prévus pour la remise des prix, si cela s'avérait nécessaire. Tous les participants seraient avertis suffisamment à l'avance.

*Renseignements : Médiathèque des jeunes - 03 27 82 93 74*